



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E117083

VALABLE JUSQU'AU 07/10/2026

ÉDITÉ LE

12/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1974

Forme juridique : SAS

Capital : 1 121 232

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUXERRE

Siret : 301 340 584 04626

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 62155128

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD FR00016500LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Raison sociale : ENGIE HOME SERVICES (AGENCE)

Sigle : CGST SAVE

RUE DU BAS DE JONCHES
ZONE INDUSTRIELLE PLAINE DES ISLES
89000 AUXERRE

Téléphone : 03 86 46 67 42

Fax :

Portable : 06 85 67 57 17

Site Internet :

E-mail : veronique.silly@engie.com

Responsabilité légale :

VANDERBROUCK JEAN-LUC PRÉSIDENT

Effectif moyen : 43

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	28/09/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	08/10/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	16/06/2025
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	28/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	07/06/2021
o Poêle ou insert bois	07/06/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	07/10/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/10/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.